Quatre-vingt-troisième année. — N° 96. Le Numéro : 12 francs. Samedi 21 Avril 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret du 19 avril 1951 portant nomination des membres du comité de l'énergie atomique et chargeant l'un d'eux des fonctions de haut commissaire (p. 4026).

Décret du 19 avril 1951 portant nomination des membres du conseil scientifique institué au commissariat à l'énergie atomique (p. 4026).

INFORMATION

Décret n° 51-446 du 19 avril 1951 portant rectification au décret n° 49-1214 du 3 septembre 1949, relatif aux inventaires des immeubles et locaux de l'administration des postes, télégraphes et téléphones dont l'utilisation est transférée à la radiodiffusion française (p. 4027).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 19 avril 1951 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 4027).

Décret du 19 avril 1951 portant nomination d'un président de conseil de préfecture interdépartemental (p. 4027).

Ministère de la défense nationale.

Décret n° 51-447 du 19 avril 1951 portant relèvement des limites d'âge des officiers du service du recrutement (p. 4027).

Arrêté du 17 avril 1951 portant ajustement des recettes et des dépenses du budget annexe des services industriels de l'armement (constructions et armes navales) (p. 4027).

Arrêté du 17 avril 1951 modifiant le montant maximum des avances consenties à un régisseur (p. 4028).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Arrêté du 20 avril 1951 fixant les cours moyens de certaines eaux-de-vie pendant le premier trimestre 1951 et les nouveaux taux des redevances prévues par les articles 382 et 384 du code des impôts (p. 4028).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret n° 51-448 du 19 avril 1951 relatif aux cadres du personnel des musées nationaux et de l'école du Louvre (p. 4030).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret n° 51-449 du 19 avril 1951 portant assimilation à des catégories existantes, en vue de la revision des pensions, de certains emplois supprimés à l'administration des travaux publics, des transports et du tourisme (p. 4028).

Ministère de l'agriculture.

Décret n° 51-450 du 19 avril 1951 relatif à l'octroi de permis forestiers et aux ventes de coupes dans le département de la Guyane (p. 4030).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 17 avril 1951 déterminant la concordance entre les classes figurant à l'arrêté du 27 août 1948 et les échelons fixés par le décret du 20 octobre 1950 dans les différents grades du corps de l'inspection de la main-d'œuvre (p. 4029).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêtés du 5 avril 1951 portant homologation de coefficients d'adaptation départementaux du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis dans divers départements (p. 4030).

Arrêtés du 19 avril 1951 approuvant les statuts de sociétés coopératives d'habitations à loyer modéré (p. 4030).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté du 18 avril 1951 portant ouverture d'un concours en vue d'établir le modèle de la médaille de la déportation et de l'internement (p. 4031).

Instruction du 18 avril 1951 fixant le règlement du concours pour l'établissement et l'exécution de la médaille de la déportation et de l'internement instituée par l'article 7 de la loi n° 48-1404 du 9 septembre 1948 (p. 4031).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Décret n° 51-451 du 19 avril 1951 tendant à l'application, à l'administration centrale du ministère des postes, télégraphes et téléphones, des dispositions des décrets n° 49-1261 du 3 septembre 1949 et n° 50-1329 du 23 octobre 1950 relatifs à l'organisation, dans les administrations centrales, de corps d'agents de maîtrise et d'ouvriers professionnels titulaires (p. 4029).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commission et de la conférence des présidents (p. 4031).

Conseil de la République. — Nomination de membres d'une commission extraparlementaire. — Convocations de commissions. — Avis de concours pour l'emploi de sténodactylographe (dame secrétaire) des services du Conseil de la République (p. 4033).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 4034).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 4035).

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Avis de recrutement direct d'ingénieurs militaires des travaux de l'air (p. 4035).

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Avis aux importateurs de fromages originaires et en provenance de Hollande (p. 4035).

Avis aux importateurs d'oranges originaires et en provenance d'Espagne (p. 4035).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux importateurs de fromages originaires et en provenance de Hollande (p. 4035).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs d'oranges originaires et en provenance d'Espagne (p. 4035).

Annonces (p. 4036).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 61 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 20 avril 1951. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 3623).

N° 33 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 20 avril 1951. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 4197).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret du 19 avril 1951 portant nomination des membres du comité de l'énergie atomique et chargeant l'un d'eux des fonctions de haut commissaire.

Le président du conseil des ministres,

Vu l'ordonnance du 18 octobre 1945 instituant un commissariat à l'énergie atomique, ensemble les textes qui l'ont modifiée et complétée;

Vu le décret du 18 octobre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite ordonnance;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont nommés membres du comité de l'énergie atomique:

MM. Ailleret, directeur des études et recherches à Electricité de France, Leprince-Ringuet, membre de l'Institut, professeur à l'école polytechnique, Perrin, professeur au Collège de France, et Rocard, professeur à la faculté des sciences de l'université de Paris.

MM. Gregh, inspecteur des finances, de Rose, sous-directeur au ministère des affaires étrangères, et Belin, maître des requêtes au conseil d'Etat, chargé de mission au secrétariat général du Gouvernement.

Font en outre partie du comité de l'énergie atomique en qualité de membres de droit: M. le général Bergeron, président du comité d'action scientifique de la défense nationale, et M. Dupouy, directeur du centre national de la recherche scientifique.

Art. 2. — M. Francis Perrin, membre du comité de l'énergie atomique, est chargé des fonctions de haut commissaire.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 avril 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le vice-président du conseil,

R. PLEVEN.

Décret du 19 avril 1951 portant nomination des membres du conseil scientifique institué au commissariat à l'énergie atomique.

Le président du conseil des ministres,

Vu l'ordonnance du 18 octobre 1945 instituant un commissariat à l'énergie atomique, ensemble les textes qui l'ont modifiée et complétée,

Décrète:

Art. 1er. — Sont nommés membres du conseil scientifique institué au commissariat à l'énergie atomique:

MM.

Anxionnaz, ancien élève de l'école polytechnique, industriel.
Louis de Broglie, membre de l'Institut.
Maurice de Broglie, membre de l'Institut.
Bugnard, directeur de l'institut national d'hygiène.
Chaudron, professeur à la faculté des sciences de l'université de Paris.
Denivelle, professeur du Conservatoire national des arts et métiers.
Donzeiot, directeur de l'enseignement supérieur.
Goguel, ingénieur en chef des mines.
Hirsch, ingénieur civil des mines, commissaire général adjoint au plan.
Peres, membre de l'Institut.
Ponte, ancien élève de l'école normale supérieure, industriel.
Roy, membre de l'Institut, directeur de l'O. N. E. R. A.
Thibaud, professeur à la faculté des sciences de l'université de Lyon.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 avril 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le vice-président du conseil,

R. PLEVEN.

INFORMATION

Décret n° 51-446 du 19 avril 1951 portant rectification au décret n° 49-1214, du 3 septembre 1949, relatif aux inventaires des immeubles et locaux de l'administration des postes, télégraphes et téléphones dont l'utilisation est transférée à la radiodiffusion française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'information (radiodiffusion française), du ministre des postes, télégraphes et téléphones, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu le décret-loi du 1er septembre 1939 portant organisation de l'administration de la radiodiffusion française;

Vu le décret n° 49-1214 du 3 septembre 1949 relatif aux inventaires des immeubles et locaux de l'administration des postes, télégraphes et téléphones dont l'utilisation est transférée à la radiodiffusion française,

Décrète:

Art. 1er. — Le septième alinéa du paragraphe 1° (centres émetteurs de radiophonie) de l'inventaire n° 1, annexé au décret du 3 septembre 1949, est annulé et remplacé par le suivant:

« Allouis (Cher). — Désignation cadastrale, commune d'Allouis, section B, n°s 209p, 376 les Grands Ouches, 274, 276 les Avineaux, 280, 281, 282, 283 la Prairie des Roseaux, 295, 296, 297, 300, 301 moulin de Chancenay, 307 les pacages de Chancenay, section A, n°s 641 la Grande Pièce de Plantesot, 643, 644, 645, 646, 647, 648 Terre de l'Orme, 668, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689 et 705 les Terres Blanches. »

Art. 2. — Le ministre de l'information, le ministre des postes, télégraphes et téléphones, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 avril 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'information,
ALBERT GAZIER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,
CHARLES BRUNE.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 19 avril 1951 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 19 avril 1951, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, ministre de l'intérieur, et du secrétaire d'Etat à l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre portant que la promotion de ce décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu officier, dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

M. Jaquin (Ferdinand), président du conseil de préfecture interdépartemental de Bordeaux. Chevalier du 30 décembre 1934.

Décret du 19 avril 1951 portant nomination d'un président du conseil de préfecture interdépartemental.

Par décret en date du 19 avril 1951, M. Dilhac (Pierre), conseiller de préfecture de 1re classe à Orléans, est nommé président du conseil de préfecture interdépartemental de Bordeaux, en remplacement de M. Jaquin, précédemment admis à faire valoir ses droits à la retraite.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret n° 51-447 du 19 avril 1951 portant relèvement des limites d'âge des officiers du service du recrutement.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu la loi du 2 août 1940 fixant les limites d'âge des officiers de tous grades, de toutes armes et service de l'armée de terre;

Vu la loi du 17 août 1948 tendant au redressement économique et financier;

Le conseil d'Etat entendu;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les limites d'âge des officiers du service du recrutement, quelle que soit leur origine, sont les suivantes:

Colonel	60 ans.
Lieutenant-colonel	58 ans.
Commandant	56 ans.
Capitaine	54 ans.
Lieutenant	54 ans.
Sous-lieutenant	54 ans.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 avril 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale,
JULES MOCH.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),
MAX LEJEUNE.

Ajustement des recettes et des dépenses du budget annexe des services industriels de l'armement (Constructions et armes navales).

Le ministre du budget, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu la loi n° 49-983 du 23 juillet 1949 portant fixation du budget des dépenses militaires pour l'exercice 1949, et notamment son article 17;

Vu la loi n° 50-857 du 24 juillet 1950 relative au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 1950;

Vu le récépissé n° 62508 du 30 décembre 1950 constatant le versement de 10 millions de francs opéré par le ministre de la marine marchande,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre de la défense nationale, au titre du chapitre 983: « Investissements nécessaires pour permettre l'exécution des travaux demandés au bassin d'essai des carènes », du budget annexe des constructions et armes navales, en addition aux crédits alloués par la loi n° 50-857 du 24 juillet 1950 et par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à la somme totale de 10 millions de francs.

Art. 2. — Les évaluations de recettes du budget annexe des constructions et armes navales sont majorées d'une somme de 10 millions de francs, inscrite à la ligne de recettes n° 201: « Recettes provenant d'autres services ou collectivités ».

Art. 3. — Le directeur du budget au ministère des finances et le secrétaire général du ministère de la défense nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 avril 1951.

Pour le ministre de la défense nationale et par délégation:
Le secrétaire général aux forces armées (services communs),
KAHN.

Pour le ministre du budget et par autorisation:
Le directeur du budget,
R. GOETZE.

Pour le secrétaire d'Etat chargé de la marine et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES FLAUD.

Modification du montant maximum des avances consenties au régisseur du magasin régional d'habillement de l'armée de l'air de Bordeaux.

Le ministre de la défense nationale,

Vu l'article 169 du règlement du 3 avril 1869 sur la comptabilité des dépenses du ministère de la guerre, rendu applicable au département de l'air par le décret du 15 janvier 1929;

Vu l'article 53 de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946 (dépenses militaires) autorisant les agents spéciaux des services régis par économie à acquitter sur avances le montant des commandes de travaux, transports et fournitures dispensées de marchés;

Vu l'arrêté interministériel du 25 mai 1950 fixant à 5 millions de francs pour les dépenses de personnel et à 2 millions de francs pour les dépenses de matériel le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties aux agents spéciaux des établissements militaires de l'air régis par économie;

Vu l'arrêté du 26 juin 1945 fixant le maximum des avances à consentir au régisseur du magasin régional d'habillement de l'armée de l'air de Bordeaux, modifié par l'arrêté du 12 avril 1946,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 26 juin 1945 est à nouveau modifié comme suit:

« Le montant maximum des avances à consentir au régisseur est fixé à 730.000 F, soit:

« 500.000 F pour les dépenses de personnel;

« 230.000 F pour les dépenses de matériel ».

Art. 2. — Le directeur du contrôle, du budget et de la comptabilité générale au secrétariat d'Etat aux forces armées (air) est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 17 avril 1951.

Pour le ministre de la défense nationale et par délégation:

Le secrétaire général aux forces armées (services communs),

KAHN.

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Cours moyens de certaines eaux-de-vie pendant le 1er trimestre 1951 et nouveaux taux des redevances prévues par les articles 382 et 384 du code général des impôts.

Le ministre du budget,

Sur le rapport du directeur général des impôts,

Vu les articles 382 et 384 du code général des impôts;

Vu l'arrêté du 9 avril 1951 relatif au prix de cession des alcools,

Arrête:

Art. 1er. — Les cours moyens des eaux-de-vie de cognac, d'armagnac, des esprits de cognac, des rhums et taffias naturels, des kirschs, tels qu'ils ressortent des prix pratiqués pour ces diverses catégories d'alcool, respectivement sur les places de Cognac, Condom, Marseille, Bordeaux, le Havre, Strasbourg et Fougerolles, pendant le premier trimestre 1951, sont arrêtés ainsi qu'il suit:

Eaux-de-vie de cognac de toutes catégories	30.417 F.
Esprits de cognac de toutes catégories	37.500
Eaux-de-vie d'armagnac de toutes catégories	25.962
Rhums et taffias de toutes catégories	19.019
Kirschs de toutes catégories	98.500

Ces prix s'entendent à l'hectolitre d'alcool à 100 degrés Gay-Lussac et à la température de 15 degrés centigrades.

Art. 2 — Pour les eaux-de-vie et alcools visés à l'article précédent et servant aux usages énumérés à l'article 384 du code général des impôts, la redevance prévue par ce dernier article comporte les taux suivants, fixés par hectolitre d'alcool pur:

1° Eaux-de-vie ayant droit à l'appellation contrôlée « Cognac » utilisées à la fabrication des liqueurs ou apéritifs: 1.683 F.

2° Eaux-de-vie ayant droit à l'appellation contrôlée « Armagnac » utilisées à la fabrication de liqueurs ou apéritifs: 6.138 F.

3° Alcools ayant droit à l'appellation contrôlée « Esprit de Cognac » et utilisés à la préparation de vins mousseux: Néant.

4° Rhums et taffias naturels entrant dans la composition de grogs ou punchs: 13.081 F.

5° Kirschs entrant dans la composition de grogs ou punchs: Néant.

Art. 3. — Le taux de la redevance prévue par l'article 382 du code général des impôts est fixé à 19.874 F par hectolitre d'alcool pur.

Art. 4. — Le directeur général des impôts est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 avril 1951.

Le ministre du budget,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

ROBERT BLOT.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret n° 51-449 du 19 avril 1951 portant assimilation à des catégories existantes, en vue de la revision des pensions, de certains emplois supprimés à l'administration des travaux publics, des transports et du tourisme.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu la loi du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires, et notamment ses articles 17 et 61;

Vu le décret du 17 mars 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi susvisée, notamment son article 20;

Vu le décret du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;

Vu le décret du 10 avril 1945 relatif aux traitements du personnel administratif et de service de l'école nationale des ponts et chaussées;

Vu le décret du 9 septembre 1947 relatif aux conditions d'intégration dans le cadre des administrateurs civils et des secrétaires d'administration, des fonctionnaires et agents de l'administration centrale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Pour l'application des dispositions de la loi susvisée du 20 septembre 1948, les assimilations des deux emplois supprimés de bibliothécaires à l'administration centrale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, et de sous-conservateur des collections à l'école nationale des ponts et chaussées s'établissement conformément au tableau de correspondance annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 avril 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

ANTOINE PINAY.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,

EDGAR FAURE.

Tableau de correspondance.

EMPLOIS SUPPRIMES	ASSIMILATIONS
Bibliothécaire de 3e classe	Secrétaire d'administration de 2e classe, 1er échelon.
Bibliothécaire de 2e classe	Secrétaire d'administration de 2e classe, 2e échelon.
Bibliothécaire de 1re classe	Secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon.
Bibliothécaire principal de 3e classe.	Secrétaire d'administration de 1re classe, 1er échelon.
Bibliothécaire principal de 2e classe.	Secrétaire d'administration de 1re classe, 2e échelon.
Bibliothécaire principal de 1re classe.	Secrétaire d'administration de 1re classe, 3e échelon.
Sous-conservateur des collections à l'école nationale des ponts et chaussées:	Conservateur des collections, chef du service des instruments de précision à l'école nationale des ponts et chaussées:
Hors classe	Hors classe.
1re classe	1re classe.
2e classe	2e classe.
3e classe	3e classe.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Concordance entre les classes figurant à l'arrêté du 27 août 1948 et les échelons fixés par le décret du 20 octobre 1950 dans les différents grades du corps de l'inspection de la main-d'œuvre.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu l'arrêté du 27 août 1948, fixant les nouveaux traitements des fonctionnaires relevant du ministère du travail et de la sécurité sociale;

Vu le décret n° 50-1304 du 20 octobre 1950, portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier du corps de l'inspection du travail et de la main-d'œuvre,

Arrêtent:

Art. 1er. — Pour l'application des dispositions du décret n° 50-1304 du 20 octobre 1950, relatives à la fixation du nombre des échelons dans les différents grades du corps de l'inspection du travail et de la main-d'œuvre, la correspondance entre ces échelons et ceux fixés par l'arrêté du 27 août 1948 susvisé s'établit ainsi qu'il suit à compter du 1er janvier 1948:

EMPLOIS	INDICES	ÉCHELONNEMENT	
		Arrêté du 27 août 1948.	Décret du 20 octobre 1950.
Inspecteur général.	750	1re classe.....	3e échelon.
	700	2e classe.....	2e échelon.
	650	3e classe.....	1er échelon.
Inspecteur divisionnaire.	630	1re classe.....	3e échelon.
	615	2e classe.....	2e échelon.
	600	3e classe.....	1er échelon.
Directeur départemental.	600	Hors catégorie.....	Classe exceptionnelle.
	550		4e échelon.
	506	1re catégorie.....	3e échelon.
	463	2e catégorie.....	2e échelon.
	420	3e catégorie.....	1er échelon.
Inspecteur principal et inspecteur.	500	Classe unique (inspecteur principal).	7e échelon.
	460	Hors classe, 2e échelon	6e échelon.
	420	Hors classe, 1er échelon	5e échelon.
	380	1re classe.....	4e échelon.
	340	2e classe.....	3e échelon.
	300	3e classe.....	2e échelon.
	260	4e classe.....	1er échelon.
	225	Stagiaire	Stagiaire.

Art. 2. — Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 avril 1951.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES DOUBLET.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Pour le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative, et par délégation :
Le directeur de cabinet,
PIERRE CHAMBON.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Décret n° 51-451 du 19 avril 1951 tendant à l'application, à l'administration centrale du ministère des postes, télégraphes et téléphones, des dispositions des décrets n° 49-1261 du 3 septembre 1949 et n° 50-1329 du 23 octobre 1950 relatifs à l'organisation, dans les administrations centrales, de corps d'agents de maîtrise et d'ouvriers professionnels titulaires.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des postes, télégraphes et téléphones, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu le décret n° 49-1261 du 3 septembre 1949 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation dans les administrations centrales des ministères permanents et dans les administrations assimilées de cadres d'ouvriers professionnels titulaires et à la fixation du statut de ces fonctionnaires;

Vu le décret n° 51-1329 du 23 octobre 1950 relatif au statut des agents de maîtrise des administrations centrales des ministères permanents de l'Etat;

Vu l'article 67, alinéa 1er, de la loi n° 50-928 du 8 août 1950 relative aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 et à diverses dispositions d'ordre financier,

Décrète:

Art. 1er. — Sont réalisées, à l'administration centrale du ministère des postes, télégraphes et téléphones, les suppressions d'emplois ci-après indiquées:

EMPLOIS SUPPRIMÉS	EMPLOIS CRÉÉS
1° *A compter du 1er janvier 1950.*	
13 ouvriers d'état de 4e catégorie.	1 maître ouvrier.
7 ouvriers d'état de 3e catégorie.	14 ouvriers professionnels de 1re catégorie.
1 ouvrier d'état de 2e catégorie.	1 chef ouvrier.
1 ouvrier d'état de 1re catégorie.	6 ouvriers professionnels de 2e catégorie.
2 ouvriers auxiliaires tenant un emploi d'ouvrier d'état de 4e catégorie.	1 ouvrier professionnel de 3e catégorie.
2° *A compter du 1er janvier 1951.*	
4 maîtres ouvriers.	4 chefs d'équipe.

Art. 2. — L'effectif du corps des agents de maîtrise et ouvriers professionnels titulaires de l'administration centrale des postes, télégraphes et téléphones, est fixé à vingt-neuf emplois répartis ainsi qu'il suit:

Deux contremaîtres;
Quatre chefs d'équipe;
Un maître ouvrier;
Quatorze ouvriers professionnels de première catégorie;
Un chef ouvrier;
Six ouvriers professionnels de deuxième catégorie;
Un ouvrier professionnel de troisième catégorie.

Art. 3. — Le ministre des postes, télégraphes et téléphones, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 avril 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,
CHARLES BRUNE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret n° 51-448 du 19 avril 1951 relatif aux cadres du personnel des musées nationaux et de l'école du Louvre.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu le décret n° 45-2075 du 31 août 1945 portant application de l'ordonnance du 13 juillet 1945 relative à l'organisation provisoire des musées des beaux-arts;

Vu les décrets des 9 et 21 novembre 1946, 5 et 14 juin 1947, 7 juillet 1947, 10 mars 1948 et 2 juin 1950 portant modification du décret du 31 août 1945 susvisé;

Vu la loi n° 50-928 du 8 août 1950 relative aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 et à diverses dispositions d'ordre financier;

Vu la loi n° 50-934 du 8 août 1950 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 (éducation nationale),

Décrète:

Art. 1er. — L'article 10 du décret modifié du 31 août 1945 susvisé est à nouveau modifié ainsi qu'il suit à compter du 1er janvier 1950:

« ...Un emploi de préposé aux magasins du département des peintures »;

« ...Un emploi de préposé au service de documentation photographique orientaliste du musée Guimet;

« Trente-cinq emplois de conservateur;

« Vingt-deux emplois d'assistant »...

(La suite sans changement.)

« ...Quarante-deux emplois d'ouvrier professionnel ».

Art. 2. — L'article 11 du décret modifié du 31 août 1945 susvisé est à nouveau modifié ainsi qu'il suit, à compter du 1er janvier 1950:

« ...Vingt-neuf agents du service de garde et d'incendie;

« Cent vingt-six gardiens auxiliaires permanents;

« Vingt-quatre veilleurs de nuit ».

(La suite sans changement.)

Art. 3. — Le ministre de l'éducation nationale, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 avril 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,
PIERRE-OLIVIER LAPIE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 51-450 du 19 avril 1951 relatif à l'octroi de permis forestiers et aux ventes de coupes dans le département de la Guyane.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture, du ministre de l'intérieur, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu le décret du 11 décembre 1908 sur le domaine de l'Etat en Guyane,

Vu l'arrêté du gouverneur de la Guyane en date du 4 février 1926, modifié par l'arrêté du 28 décembre 1932;

Vu le décret du 29 décembre 1934 réglementant le régime forestier du territoire de l'Inini, modifié par le décret du 12 septembre 1939;

Vu la loi n° 46-451 du 19 mars 1946 tendant au classement comme département français de la Guyane, modifiée par l'article 84 de la loi n° 46-2914 du 23 décembre 1946 et par la loi n° 47-1374 du 26 juillet 1947;

Vu le décret n° 48-557 du 30 mars 1948 relatif à l'introduction dans le département de la Guyane de la législation et de la réglementation domaniale;

Vu la loi n° 48-1268 du 17 août 1948 tendant au redressement économique et financier;

Le conseil d'Etat entendu,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les autorisations et permis temporaires d'exploitation forestière et de récolte, ainsi que les ventes de coupes dans les forêts domaniales du département de la Guyane et de l'ancien territoire de l'Inini sont consentis par le ministre de l'agriculture et le ministre des finances et des affaires économiques jusqu'à 50.000 hectares.

Pour les surfaces supérieures, les autorisations sont données par décret.

Art. 2. — Le ministre de l'agriculture et le ministre des finances et des affaires économiques peuvent déléguer leurs pouvoirs au préfet de la Guyane.

Art. 3. — Un cahier des charges soumis à l'approbation du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de l'agriculture et du ministre de l'intérieur, détermine les conditions nécessaires pour bénéficier des autorisations visées à l'article 1er ci-dessus et fixe les clauses financières et techniques auxquelles sont soumis les bénéficiaires.

Art. 4. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget, le ministre de l'agriculture et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 avril 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre de l'intérieur:

Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Homologation de coefficients d'adaptation départementaux du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis dans divers départements.

Par arrêtés du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 5 avril 1951, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis, sont affectés du coefficient ci-après, pour l'ensemble des départements suivants:

Calvados. — Coefficient 13,30 établi pour le mois d'octobre 1950;

Manche. — Coefficient 13,30 établi pour le mois d'octobre 1950;

Seine. — Coefficient 13,30 établi pour le mois d'octobre 1950;

Gironde. — Coefficient 12,10 établi pour le mois de novembre 1950.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 5 avril 1951, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis, sont, pour l'ensemble du département du Gers, affectés du coefficient 10,00 établi pour le mois d'août 1950.

Les coefficients géographiques annexés à l'arrêté du 13 août 1949 restent inchangés.

Sociétés coopératives d'habitations à loyer modéré.

Par arrêtés du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 19 avril 1951, sont approuvés, en ce qui concerne la législation sur les habitations à loyer modéré, les statuts des sociétés coopératives d'habitations à loyer modéré suivantes:

Société coopérative d'habitations à loyer modéré Le Comité ouvrier du logement landais, place du Monument-aux-Morts, à Dax (Landes);

Société coopérative d'habitations à loyer modéré Le Comité ouvrier du logement, 6, rue Notre-Dame, à Bayonne (Basses-Pyrénées);

Société coopérative d'habitations à loyer modéré Le Toit segréen, hôtel de ville, à Segré (Maine-et-Loire);

Société coopérative d'habitations à loyer modéré Les Castors chalonnais, à Chalonnes-sur-Loire (Maine-et-Loire);

Société coopérative d'habitations à loyer modéré L'Association vendéenne du logement, 15, rue Paul-Baudry, à la Roche-sur-Yon (Vendée);

Société coopérative d'habitations à loyer modéré des Vosges, préfecture d'Epinal (Vosges);

Société coopérative d'habitations à loyer modéré pour les personnels civil et militaire relevant de la défense nationale, 104, rue de Grenelle, à Paris;

Société coopérative d'habitations à loyer modéré La Maison pour Tous, 12, rue de la République, à Nimes (Gard).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Ouverture d'un concours en vue d'établir le modèle de la médaille de la déportation et de l'internement.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu la loi n° 48-1404 du 9 septembre 1948 définissant le statut et les droits des déportés et internés politiques, notamment l'article 7;

Vu le décret n° 50-325 du 1er mars 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 9 septembre 1948 susvisée,

Arrête:

Art. 1er. — Un concours est ouvert dans les conditions fixées par l'instruction ci-annexée, en vue d'établir le modèle de la médaille de la déportation et de l'internement.

Art. 2. — Le jury appelé à donner un avis sur les projets qui lui seront présentés comprendra, sous la présidence du directeur du cabinet du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre:

Le directeur du cabinet du grand chancelier de la Légion d'honneur;

Les membres de la commission nationale des déportés et internés politiques;

Deux représentants du ministère de la justice.

Art. 3. — Avant de se prononcer, le jury recueillera l'avis d'une commission technique comprenant:

Le directeur du cabinet du grand chancelier de la Légion d'honneur;

Un représentant du ministère de l'éducation nationale (beaux-arts);

Un représentant du ministère des finances (monnaies et médailles);

Un artiste désigné par le ministre de l'éducation nationale.

Art. 4. — Le directeur du contentieux, de l'état civil et des recherches est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 avril 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HUGUES VINEL.

Instruction du 18 avril 1951 fixant le règlement du concours pour l'établissement et l'exécution de la médaille de la déportation et de l'internement instituée par l'article 7 de la loi n° 48-1404 du 9 septembre 1948.

Le concours ouvert en vue d'établir le modèle de la médaille de la déportation et de l'internement est réservé aux artistes qui ont:

Soit obtenu le titre de déporté ou d'interné résistant (loi n° 48-1251 du 6 août 1948);

Soit obtenu le titre de déporté ou d'interné politique (loi n° 48-1404 du 9 septembre 1948);

Soit appartenu à la Résistance au titre des F. F. C., des F. F. I. ou de la R. I. F.

Les ascendants et descendants des déportés et internés résistants ou politiques sont également admis à concourir, sous réserve de ne pas tomber sous le coup des dispositions de l'article 16 de la loi du 6 août 1948 et de l'article 13 de la loi du 9 septembre 1948.

Au cas où il n'aurait pas été statué sur l'attribution du titre de déporté ou d'interné résistant ou politique dans le cadre des dispositions des lois précitées, les certificats modèles A et M seront admis comme pièce justificative.

Les concurrents devront adresser au ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, direction du contentieux, de l'état civil et des recherches, 83, avenue Foch, Paris (16e), avant le 31 juillet 1951, en même temps que la preuve de leur qualité de déporté ou d'interné résistant ou politique, un ou deux projets sur dessin face et revers, de la dimension de 15 cm de diamètre. Ils joindront une réduction photographique à la grandeur d'exécution.

Tous projets de médailles devront porter l'inscription « République française » et les mots « Médaille de la déportation et de l'internement » ou tel motif essentiellement caractéristique de la nature de cette médaille.

Le jury, dont la compétence a été fixée par l'arrêté du 18 avril 1951, choisira un ou plusieurs projets sur dessin. Dans le délai de deux mois à dater du jour de la notification du choix du jury, chaque artiste dont le projet aura été retenu devra fournir un moulage en plâtre non patiné, face et revers à la dimension de 15 cm de diamètre.

Les modèles devront être établis, quel que soit le type finalement adopté, de telle manière que l'exécution ne comporte point d'opérations compliquées de nature à rendre le prix de la médaille trop élevé.

Le jury se prononcera sur les projets ainsi établis. Si l'un des projets est définitivement retenu, son auteur recevra la somme de 100.000 F de l'administration des monnaies et médailles, pour la cession exclusive à cette administration de la propriété artistique du modèle comportant, notamment, le droit de reproduction en tous modules.

Les auteurs des moulages exécutés dans les conditions ci-dessus exigées et non retenus pourront recevoir, de l'administration des monnaies et médailles, des primes dont le montant sera fixé après avis du jury et jusqu'à concurrence d'une somme de 50.000 F.

La participation au concours comporte l'acceptation par les concurrents de toutes les conditions énumérées ci-dessus, sans réserve aucune.

Au cas où ne serait retenu définitivement aucun des projets établis par des artistes justifiant des titres exigés au paragraphe 1er de la présente instruction, des artistes appartenant à d'autres catégories de victimes de la guerre pourraient alors être admis à concourir, dans des conditions qu'une instruction complémentaire fixerait.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HUGUES VINEL.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du samedi 21 avril 1951.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote de la proposition de loi de M. Joseph-André Hugues et plusieurs de ses collègues ayant pour but de réglementer la pratique des arrhes (2e inscription). (Nos 11188-12113-12801. — M. de Moro-Giafferri, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Suite de la discussion: I. du projet de loi instituant un code du travail dans les territoires et territoires associés relevant du ministère de la France d'outre-mer; II. des propositions de loi: 1° de M. Aubame et plusieurs de ses collègues instituant un code du travail pour les territoires français d'Afrique relevant du ministère de la France d'outre-mer; 2° de M. Joseph Dumas et plusieurs de ses collègues tendant à instituer un code social pour les territoires d'outre-mer et les territoires associés dépendant du ministère de la France d'outre-mer; 3° de MM. Castellani, René Malbrant et Bayrou portant organisation du régime du travail dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer; 4° de M. Mamadou Konaté et plusieurs de ses collègues tendant à instituer un code du travail dans les territoires d'outre-mer; 5° de M. Fodé Mamadou Touré, sénateur, et plusieurs de ses collègues tendant à l'application du code du travail métropolitain et de la législation française sur la sécurité sociale aux populations de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale française; 6° de M. Durand-Réville, sénateur, portant organisation du régime du travail dans les territoires de l'Union française. (Nos 7072-3501-4942-8281-9285-1131-3683-4511-6719-10913-12239. — M. Joseph Dumas, rapporteur.)

3. — Suite de la discussion du projet de loi et de la lettre rectificative au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Education nationale). (Nos 11037-12695 et additif [Etat B annexé], 12923. — Rapporteurs spéciaux: M. Simonnet [Education nationale], M. Marcel David [Enseignement technique, éducation physique et sports].)

4. — Discussion du projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Finances et affaires économiques) (Dispositions concernant le budget des affaires économiques). (Nos 11038-12762. — M. Gozard, rapporteur.)

5. — Discussion du projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (France d'outre-mer. — I. Dépenses civiles). (Nos 12752-12764. — M. André Burlot, rapporteur.)

6. — Suite de la discussion du projet de loi et de la lettre rectificative au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Santé publique et population). (Nos 11016-12216-12875-12918. — M. Marcel David, rapporteur.)

7. — Discussion du projet de loi et de la lettre rectificative au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Postes, télégraphes et téléphones. — Caisse nationale d'épargne) (Dispositions concernant le budget annexe des postes, télégraphes et téléphones). (Nos 11018-12191-12902-12920. — M. Dagain, rapporteur.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le samedi 21 avril 1951.

N° 12824. — Rapport supplémentaire par M. Deixonne au nom de la commission de l'éducation nationale sur les propositions de résolution tendant à inviter le Gouvernement à appliquer la loi du 8 juin 1948 à l'ancienne école des houillères de Fuveau.

N° 12836. — Proposition de résolution de M. Waldeck Rochet tendant à inviter le Gouvernement à maintenir la subvention sur le maïs importé (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 12856. — Proposition de résolution de M. Joseph-André Hugues tendant à inviter le Gouvernement à grouper les jours fériés légaux de la semaine du 30 avril au 5 mai 1951 (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 12858. — Rapport, par M. Theetten, au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi tendant à ratifier le décret du 11 janvier 1950 approuvant une délibération prise le 25 octobre 1949 par le grand conseil de l'Afrique équatoriale française demandant la modification du code des douanes en vigueur dans ce territoire.

N° 12859. — Rapport, par M. Theetten, au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi tendant à ratifier le décret du 13 janvier 1950 approuvant une délibération prise le 20 septembre 1949 par le grand conseil de l'Afrique occidentale française demandant la modification du décret du 9 juin 1938 sur le régime de l'admission temporaire dans ce territoire.

N° 12876. — Rapport d'information, par M. Courant, au nom de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises industrielles nationalisées et des sociétés d'économie mixte créée en exécution de l'article 70 de la loi n° 47-520 du 21 mars 1947, complété et modifié par l'article 1er de la loi du 3 juillet 1947 sur l'activité de cette sous-commission pendant les années 1950 et 1951 (répartition du charbon au cours de l'hiver 1950-1951).

N° 11881. — Rapport, par M. Pineau, au nom de la commission des moyens de communication, sur le projet de loi tendant à majorer les rentes viagères servies par la caisse autonome mutuelle de retraites des agents des chemins de fer secondaires d'intérêt général, des chemins de fer d'intérêt local et des tramways.

N° 12905. — Projet de loi portant réorganisation des territoires du Sud de l'Algérie (renvoyé à la commission de l'intérieur).

N° 12906. — Projet de loi intégrant dans le code d'instruction criminelle l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative à la perception d'amendes de composition (renvoyé à la commission de la justice).

N° 12910. — Projet de loi portant prorogation de l'homologation de taxes parafiscales instituées dans le domaine industriel et commercial (renvoyé à la commission des finances).

N° 12914. — Avis transmis par M. le président de l'Assemblée de l'Union française sur la proposition de loi tendant à la création d'un cadre unique du personnel des chemins de fer en Afrique occidentale française.

N° 12921. — Rapport par M. Bouxom, au nom de la commission du travail sur: 1° le projet de loi portant reconduction à titre exceptionnel de la majoration des prestations familiales; 2° la proposition de loi tendant à majorer de 50 p. 100 pour le mois d'avril 1951 les prestations familiales.

N° 12922. — Proposition de loi de M. Jacques Bardoux tendant à compléter l'article 2 de la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, afin d'assurer le libre exercice du culte dans les établissements scolaires de l'Etat et d'autoriser les subventions aux établissements scolaires libres (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 12923 (1). — Lettre rectificative au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Education nationale) (renvoyée à la commission des finances).

(1) Le tirage de ce document est limité aux besoins de Mmes et MM. les députés et des services de l'Assemblée nationale.

Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions.

Séance du jeudi 19 avril 1951.

Présents. — MM. Barrachin, Paul Bastid, Beauquier, Bétolaud, Bichet, Blanchet, Bour, Castellani, Cristofol, Defos du Rau, Delachenal, Delbos (Yvon), Desson, Dumet (Jean-Louis), Mlle Dupuis (José) (Seine), MM. Duveau, Ginestet, Girard, Guille, Hugonnier, Joubert, Lamine-Gueye, Maton, Mazuez (Pierre-Fernand), André Mercier (Oise), Minjoz, Péron (Yves), Mme Germaine Peyroles, MM. Roques, Senghor, Weill-Raynal.

Suppléants. — M. Arthaud (de Mme Sportisse), M. Alfred Coste-Floret (de M. Joannès Dupraz), M. Finet (de M. Montjaret), M. Cervolino (de M. Edouard Bonnefous), M. Juglas (de M. Pierre Teitgen), M. Lambert (de M. Villon), M. Lisette (de M. Hussel), M. Malbrant (de M. Legendre), M. Peyrat (de M. Jacques Duclos), M. Pirot (de M. de Chambrun), M. Ramarony (de M. Max Brusset), M. Thiriet (de M. Eugène Rigal), M. Zigliara (de M. Jeanmot).

Commission des boissons.

Séance du vendredi 20 avril 1951.

Présents. — M. Baurens, Mme Boutard, MM. Castera, Chevalier (Fernand) (Alger), Delcos, Draveny, Gau, Gros, Monin, Montagnier, Mmes Reyraud, Roca, MM. Rochet (Waldeck), Sigrist, Sourbet, Zunino.

Excusés. — MM. Guille, Lalle.

Suppléants. — M. Boccagny (de M. Pouyet), M. Darroux (de M. Ricou), M. Dumet (de M. Brillouet), M. Farinez (de M. Guillou), M. Guilbert (de M. Blocquaux), M. Camille Laurens (de M. Toubiane), M. Manceau (de M. Lenormand), M. Perdon (de M. Llante), M. Pirot (de M. Pierre Meunier), M. Poirot (de M. J.-R. Guyon), Mlle Prévert (de M. Chautard), M. Yvon (de M. Bas).

Commission des finances.

1re séance du vendredi 20 avril 1951.

Présents. — MM. Abelin, Barangé (Charles), Blocquaux, Burlot, Chevallier (Pierre), Coste-Floret (Paul), Courant, Dagain, David (Marcel), Denais (Joseph), Gaillard, Garcia, Jean-Moreau, Lamps, Laniel (Joseph), Lecourt, Meunier (Pierre), Paumier, Simonnet, Tinguy (de).

Suppléants. — M. Lenormand (de M. Grésa), M. Bétolaud (de M. P. Reynaud).

2e séance du vendredi 20 avril 1951.

Présents. — MM. Abelin, Aubry, Barangé (Charles), Blocquaux, Burlot, Chevallier (Pierre), Coste-Floret (Paul), Courant, Dagain, David (Marcel), Denais (Joseph), Gabelle, Gaillard, Garcia, Gozard (Gilles), Jean-Moreau, Lamps, Laniel (Joseph), Lecourt, Martine, Meunier (Pierre), Palewski, Paumier, Perdon (Hilaire), Petit (Guy), Simonnet, Tinguy (de).

Suppléants. — M. Pierre Juge (de M. Tourtaud), M. Bétolaud (de M. Paul Reynaud); M. Poumadère (de M. Ramette).

Convocation de commission.

La commission des affaires économiques se réunira le lundi 23 avril 1951, à quatorze heures (local de la commission n° 263):

Examen pour avis du rapport (n° 12762) de M. Gilles Gozard sur le projet de loi (n° 11038) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (dispositions concernant le budget des affaires économiques).

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence des présidents, prévue par l'article 34 du règlement, se réunira le mardi 24 avril 1951, à quatorze heures trente, dans le cabinet de M. le président.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Nomination de membres d'une commission extraparlementaire.

Dans sa séance du 20 avril 1951, le Conseil de la République a nommé: MM. Gaspard, Lassagne, le général Corniglion-Molinier et M. Minvielle membres de la commission chargée d'étudier l'ensemble du problème des émissions de radiodiffusion vers l'étranger (application de l'arrêté interministériel du 14 février 1951).

Commission des finances.

Séance du vendredi 20 avril 1951.

Présents. — MM. Auberger, Berthoin (Jean), Boudet (Pierre), Chapalain, Fléchet, Pellenc, Roubert (Alex), Saller, Sclafer.

Suppléant. — M. Aubert (de M. Minvielle).

Commission des moyens de communication, des transports et du tourisme.

Séance du vendredi 20 avril 1951.

Présents. — MM. Barré (Henri), Dupic, Glauque, Patient, Pinton

Excusés. — MM. Aubert, Boisrond.

Commission des pensions (pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression).

Séance du vendredi 20 avril 1951.

Présents. — MM. Auberger, Bardonnèche (de), Chalamon, Chevalier (Robert), Jacques Gadoin, Jézéquel, Manent, Pontbriand (de), Radius, Rotinat, Yver (Michel).

Excusé. — M. Gatuing.

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le mercredi 25 avril 1951, à neuf heures quarante-cinq (local de la commission):

Projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Radiodiffusion) (n°s A. N. 11049, 12530; C. R. 251, année 1951). — Rapporteur spécial: M. Minvielle.

Projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Présidence du conseil) (n°s A. N. 11013, 11923, 12044, 12676, 12144, 12354; C. R. 233, année 1951). — I. Sections I, II, III et V: rapporteur spécial, M. Diethelm; II. Section IV: rapporteur spécial, M. Avinin

La commission de la France d'outre-mer se réunira le mardi 24 avril 1951, à quatorze heures trente (local n° 215):

Examen du projet de loi (n° 257, année 1951) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses d'équipement des services civils pour l'exercice 1951, en ce qui concerne le F. I. D. E. S.

Questions diverses.

Avis de concours pour l'emploi de sténodactylographe (dame secrétaire) des services du Conseil de la République.

Un concours pour l'emploi de sténodactylographe (dame secrétaire) des services généraux du Conseil de la République aura lieu à partir du samedi 12 mai 1951. Les sténotypistes ne sont pas admises à se présenter à ce concours.

Ce concours comprendra des épreuves d'admissibilité et des épreuves d'admission.

A. — *Epreuves d'admissibilité.*

Samedi 12 mai 1951.

1° Epreuve de sténographie: deux minutes à la vitesse de quatre-vingts mots-minute, une minute à la vitesse de quatre-vingt-dix mots-minute, une minute à la vitesse de cent mots-minute, une minute à la vitesse de cent dix mots-minute.

Les candidates devront ensuite reproduire à la machine les prises sténographiques;

2° Rédaction à la machine à écrire de lettres courantes ou d'un compte rendu de conversation sur la base d'éléments fournis aux candidates;

3° Dactylographie et déchiffrement. Reproduction à la machine d'un texte manuscrit comportant un tableau et un certain nombre de difficultés consistant en mots absents ou changés, en additions insérées en marge, en interversions d'alinéas et destinées à prouver une bonne connaissance de l'orthographe et une compréhension générale du texte.

B. — *Epreuves d'admission.*

(Date fixée ultérieurement.)

1° Epreuve de sténographie comprenant:

La prise d'une lettre à quatre-vingt-dix mots-minute;

Une minute à cent mots-minute;

Une minute à cent dix mots-minute;

Une minute à cent vingt mots-minute.

Les candidates devront ensuite reproduire à la machine à écrire les prises sténographiques;

2° Transcription directe sur la machine à écrire d'un texte dicté;

3° Tests psychotechniques simples d'intelligence, de mémoire et d'attention n'exigeant des candidates aucune préparation spéciale.

Les épreuves seront cotées de 0 à 20 points et affectées des coefficients suivants.

Première épreuve sténographique	1
Rédaction, à la machine à écrire, d'une lettre courante	1
Dactylographie, déchiffrement	1
Deuxième épreuve sténographique	2
Dictée directe à la machine	1
Tests psychotechniques	2

Toute note inférieure à 10/20 dans la première et la seconde épreuve sténographique est éliminatoire.

Les candidates qui désireraient prendre part à ce concours devront faire parvenir avant le 5 mai 1951, au secrétariat général de la questure du Conseil de la République, une demande écrite de leur main accompagnée des pièces suivantes:

1° Un extrait récent de leur acte de naissance;

2° Un extrait récent de leur casier judiciaire;

3° Un certificat de bonne vie et mœurs;

4° Une note manuscrite indiquant leur situation de famille et précisant si elles entendent concourir sur leur machine à écrire personnelle ou sur une machine appartenant à l'administration du Conseil de la République;

5° Une copie de leurs titres universitaires;

6° Une note manuscrite indiquant leurs autres titres et emplois antérieurs.

Elles devront être Françaises, âgées de vingt ans au moins et de trente au plus, le 12 mai 1951. Cette limite d'âge est augmentée d'un an par enfant à charge.

L'admission dans les services du Conseil de la République sera subordonnée au résultat favorable de la visite réglementaire devant le médecin chef du Conseil de la République.

Tous renseignements complémentaires seront donnés aux candidates qui se présenteront au secrétariat général de la questure du Conseil de la République, palais du Luxembourg, 15, rue de Vaugirard (métro Odéon), tous les jours de dix heures à midi et de quatorze heures à dix-huit heures (samedi compris).

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 24 avril 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la proposition présentée par M. Jacobson, président de la commission du plan, de l'équipement et des communications, au nom de cette commission, tendant à faire augmenter les autorisations de programme du plan de développement social et économique des territoires d'outre-mer inscrites dans le projet de loi de finances n° 11484 (exercice 1951). (N°s 88 et 111, année 1951. — M. Jacobson, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de MM. Dorange, Begarra, Borrey et des membres du groupe des indépendants d'outre-mer et du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés tendant à demander au Gouvernement: *a*) d'unifier les taux des indemnités familiales pour tous les soldats de l'armée de l'Union française, dans le cadre d'un statut du soldat de l'Union française; *b*) dès maintenant et sans attendre la promulgation de ce statut, d'attribuer aux militaires autochtones l'indemnité de zone, la majoration familiale de zone et l'indemnité d'éloignement prévues par les textes, mais non encore versées. (N°s 236, année 1950, et 82, année 1951. — M. Begarra, rapporteur. — Avis de la commission des affaires financières. — M. Jousselin, rapporteur.)

3. — Suite de la discussion de la proposition de MM. Begarra, Bourgarel, Diop Babakar, Djim Momar Guèye et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à élaborer un statut interarmes fixant les règles d'emploi du personnel civil des états-majors, corps et services des armées de terre, air et marine stationnés en Afrique occidentale française. (N°s 227, année 1949, 213, année 1950, et 90, année 1951. — M. Begarra, rapporteur. — Avis de la commission de la défense de l'Union française, n° 229, année 1950. — M. Vivier, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de Mlle Le Ber, MM. Catrice, Jousselin et des membres du groupe du mouvement républicain populaire, tendant à demander au Gouvernement de créer un conseil supérieur consultatif de l'éducation outre-mer. (N°s 192, année 1950, et 54, année 1951. — M. Catrice, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de MM. Le Brun-Kéris, Cazelles, Lhuillier, Montrat et Roulleaux-Dugage tendant à demander au Gouvernement de prendre toutes mesures pour le développement de l'hydraulique dans le Sud algérien et pour y assurer une répartition équitable de l'eau. (N°s 231 et 106, année 1950. — M. Le Brun-Kéris, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de MM. Roulleaux-Dugage et Gaignard, tendant à inviter le Gouvernement à créer un secrétariat d'Etat aux nouveaux départements d'outre-mer. (N°s 42 et 112, année 1951. — M. Roulleaux-Dugage, rapporteur.)

7. — Discussion de la proposition de MM. Bourgarel, Djim Momar Guèye et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à demander d'urgence à l'Assemblée nationale le vote d'une loi ayant pour unique objet de relever le plafond des achats sur factures et marchés de gré à gré effectués et passés par les municipalités de plein exercice du Sénégal. (N°s 307, année 1950, et 101, année 1951. — M. Sylvestre, rapporteur.)

Convocations de commissions.

La commission des affaires financières se réunira le mardi 24 avril 1951, à dix heures (local n° 116):

I. — Nomination de rapporteurs:

Pour la demande d'avis (n° 92, année 1951) sur le projet de décret portant application au territoire des Comores des dispositions de la loi du 25 mars 1949 revisant certaines rentes viagères;

Pour la demande d'avis (n° 93, année 1951) sur le projet de décret portant application au territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances des dispositions de la loi du 25 mars 1949 revisant certaines rentes viagères;

Pour la demande d'avis (n° 94, année 1951) sur le projet de décret portant application au territoire de Madagascar et dépendances des dispositions de la loi du 25 mars 1949 revisant certaines rentes viagères.

II. — Exposé de M. Thémia sur la demande d'avis (n° 72, année 1951) concernant les crédits militaires (France d'outre-mer et Etats associés).

III. — Questions diverses.

La commission des affaires sociales se réunira le mercredi 25 avril 1951, à dix heures (local n° 219):

I. — Suite de l'examen du projet de rapport de M. Paul Catrice sur la proposition (n° 67, année 1949) concernant l'orientation professionnelle dans les départements et territoires d'outre-mer.

II. — Questions diverses.

La commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts se réunira le mercredi 25 avril 1951, à seize heures trente (local n° 219):

I. — Echange de vues sur le projet de rapport présenté par M. René Moreux devant la commission des affaires économiques sur la proposition (n° 306, année 1949) relative à la planification de l'Union française, et désignation d'un rapporteur pour avis.

II. — Echange de vues sur les fascicules publiés le 9 et le 11 avril par la Documentation française sur l'équipement de l'Afrique équatoriale française et de l'Afrique occidentale française.

La commission de la législation, de la justice, de la fonction publique, des affaires administratives et domaniales se réunira le mercredi 25 avril 1951, à Paris, 27, rue du Mont-Thabor, à dix heures et à vingt heures trente:

A dix heures.

a) Examen du rapport de M. Pialoux, rapporteur sur la demande d'avis (n° 43, année 1951) concernant un projet de loi complétant le décret du 5 janvier 1940 relatif à l'exercice de la profession commerciale dans les établissements français de l'Océanie, instituant une carte de commerçant pour les étrangers;

b) Suite de l'examen du rapport de M. Jousselin, sur la demande d'avis (n° 136, année 1950) relative au statut des chefs coutumiers en Afrique noire;

c) Questions diverses.

A vingt heures trente.

a) Examen du rapport de M. Motais de Narbonne, rapporteur sur la proposition (n° 77, année 1951) tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi tendant à prendre toutes mesures susceptibles de régler le sort de certaines catégories de fonctionnaires et agents des services publics d'Indochine dont la situation a été modifiée par la mise en pratique d'accords signés avec les Etats associés;

b) Examen du rapport de M. Touré, rapporteur sur la demande d'avis (n° 4, année 1950) relative à l'accession de certains citoyens français à statut civil particulier au statut civil de droit commun,

c) Eventuellement suite de l'examen du rapport de M. Jousselin, rapporteur sur la D. A. (n° 136, année 1950) concernant le statut des chefs coutumiers en Afrique noire.

La commission du plan, de l'équipement et des communications se réunira le mercredi 25 avril 1951, à quatorze heures trente (local n° 120):

I. — Proposition (n° 254, année 1950) concernant l'installation d'une usine d'énergie des mers à Abidjan. — Suite de la discussion du projet de rapport de M. Schmitt.

II. — Proposition (n° 25, année 1951) relative à l'hydraulique pastorale en Haute-Volta. — Projet de rapport de M. Schock.

III. — Proposition (n° 206, année 1950) tendant à l'équipement des territoires d'outre-mer en véhicules sanitaires et en ateliers de réparations. — Projet de rapport de M. Touré.

IV. — Questions diverses.

La commission de politique générale se réunira le mercredi 25 avril 1951, à seize heures (local n° 116):

I. — Examen du projet de rapport fait par Mme Lefaucheux, au nom de la sous-commission chargée d'étudier les problèmes de la déconcentration et de la décentralisation administrative, dans les pays d'outre-mer.

II. — Examen du projet de rapport fait par M. Boussenot, sur la proposition de résolution (n° 76, année 1951) demandant à l'Assemblée nationale de soumettre, pour avis, à l'Assemblée de l'Union française, tout projet ou toute proposition de loi tendant à la revision constitutionnelle et qui comporterait des dispositions intéressant l'Union française et les organes dont elle est composée.

Commission du plan.

Réunion du mercredi 18 avril 1951.

Faute de quorum, les votes pour les questions inscrites à l'ordre du jour ont été reportés d'une heure, en vertu de l'article 38 du règlement.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (Direction de la Documentation).

La **Direction de la Documentation,** 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), vient de faire paraître, sous le titre : **« SI VOUS VOULEZ CONSTRUIRE UN LOGEMENT »,** une plaquette en couleurs de 48 pages, du format 24×31, réalisée par le ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Cette plaquette comprend les rubriques suivantes :

« Que doit faire celui qui veut construire » ?

« Comment financer l'entreprise » ?

« Comment obtenir les avantages que la loi met à la disposition du bâtiment » ?

Renseignements précis sur les primes à la construction, les allocations de logement et les avantages fiscaux ;

Droits et devoirs du constructeur ;

Adresses indispensables classées par départements.

Ce véritable « guide du constructeur » propose des plans ingénieux et pratiques, tant pour la construction même que pour l'aménagement et les conseils les plus judicieux pour le choix d'un terrain et son utilisation rationnelle.

La plaquette **« SI VOUS VOULEZ CONSTRUIRE UN LOGEMENT »,** illustrée de nombreux croquis, plans, photographies et graphiques, est en vente au prix de 150 F à *La Documentation Française*, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), et est expédiée, franco de port et d'emballage, au prix de 200 F, dès réception de la commande. (Versements au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), C. C. P. Paris 9060-98.)

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget et ministère de l'industrie et du commerce.

Avis aux importateurs de fromages originaires et en provenance de Hollande.

(Poste 16 de l'accord commercial franco-hollandais du 3 août 1949, prorogé jusqu'au 30 juin 1951 par la commission mixte du 9 février 1951.)

Les importateurs sont informés de l'ouverture d'un contingent de 500 tonnes pour l'importation de fromages originaires et en provenance des Pays-Bas.

L'importation portera uniquement sur des fromages des types « Edam », « Mimolette » et « Gouda ».

Les fromages fournis, qui pourront être paraffinés ou en croûte naturelle, devront correspondre, au minimum, à la qualité quart étuvé, être d'une qualité saine, loyale et marchande, et, obligatoirement, revêtus de l'estampille en caséine constituant la marque de contrôle et de garantie des autorités néerlandaises.

La teneur en matières grasses devra être, au minimum, de 40 p. 100 dans l'extrait sec pour les fromages du type « Edam » et « Mimolette » et de 45 p. 100 dans l'extrait sec pour ceux du type « Gouda ».

Par dérogation aux dispositions du deuxième alinéa de l'article 3 du décret du 13 juillet 1949 (*Journal officiel* du 14 juillet 1949), l'importation donnera lieu à la délivrance d'une licence globale au nom du groupement national des produits laitiers, 7, rue Scribe, à Paris.

Les importateurs titulaires d'une carte professionnelle de spécialistes en produits laitiers devront déposer audit groupement, au plus tard le quinzième jour suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*, et sous double enveloppe, les offres qu'ils auront reçues des exportateurs néerlandais.

L'enveloppe extérieure portera l'adresse ci-après : groupement national des produits laitiers, boîte postale Paris 328.09, 7, rue Scribe, Paris (9e). L'enveloppe intérieure, cachetée à la cire, portera seulement la mention :

« Appel d'offres du ..... (date de publication de l'avis au *Journal officiel*). Fromages de Hollande. A n'ouvrir que par la commission de dépouillement. »

Le groupement national des produits laitiers délivrera aux importateurs, sur sa licence globale, des certificats d'importation qui permettront le dédouanement au nom de chaque intéressé.

Ces certificats seront délivrés jusqu'à concurrence des 500 tonnes prévues ci-dessus, contre présentation de la facture originale du fournisseur, visée :

Soit par le Bond Van Coopératieve Zuivelverkoopverenigingen, à la Haye.

Soit par le Nederlandse Vereniging Van Kaasexporteurs, à la Haye.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs d'oranges originaires et en provenance d'Espagne.

Les importateurs d'oranges originaires et en provenance d'Espagne sont informés qu'à compter de la publication du présent avis, les importations autorisées par l'avis aux importateurs du 4 avril 1951 sont soumises aux limitations suivantes :

a) Les importations seront faites exclusivement par les postes frontières terrestres (fer ou route) habilités à exercer le contrôle phyto-sanitaire ;

b) Seules les oranges de variété Vernas seront admises à l'importation.

Cependant, par application de l'article 25 du code des douanes, les marchandises en cours de transport lors de la publication du présent avis seront admises à l'entrée en France, même si elles ne répondent pas, par leur destination ou par leurs qualités, aux conditions visées ci-dessus.

Ministère de la défense nationale.

Avis de recrutement direct d'ingénieurs militaires des travaux de l'air.

Un recrutement direct d'ingénieurs militaires de 3e classe des travaux de l'air est prévu au secrétariat d'Etat aux forces armées (air), sous réserve de l'accord ultérieur du président du conseil des ministres et du ministre des finances et des affaires économiques.

Le nombre de postes à pourvoir sera fixé ultérieurement.

Ce recrutement est réservé aux élèves des écoles nationales d'arts et métiers qui obtiendront leur diplôme d'ingénieur en 1951.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 10 août 1951.

Il sera envoyé un exemplaire de l'arrêté fixant les conditions de ce recrutement et l'indication des pièces à produire pour la constitution des dossiers de candidature, sur demande, accompagnée de 15 F, adressée au secrétariat d'Etat aux forces armées (air) (direction technique et industrielle de l'aéronautique), 26, boulevard Victor, Paris (15e).

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	19 avril — Cours relevés après Bourse	DEVISES	20 avril 1951 — Cours relevés avant Bourse	20 avril 1951 — Cours cotés en Bourse
349 95	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	349 95 .....
699 875	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	700 125.....
1223 75	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1223 50 .....
8095 ..	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8100 .. ..
... ..	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.).....	.... ..	....
329 20	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	329 .. et 329 20

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

FONDERIES ET FORGES DE CRANS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 201.216.000 F
SIÈGE SOCIAL, A CRAN-GEVRIER, PRÈS ANNECY (HAUTE-SAVOIE)
R. C.: Annecy n° 7.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT
en vingt-cinq ans des 5.000 obligations de 10.000 F, émission 6,75 0/0 1950.

DATES des remboursements.	NOMBRE de titres à amortir.	DATES des remboursements.	NOMBRE de titres à amortir.
15 novembre 1951...	82	15 novembre 1965...	205
— 1952...	87	— 1966...	218
— 1953...	94	— 1967...	233
— 1954...	99	— 1968...	249
— 1955...	107	— 1969...	265
— 1956...	113	— 1970...	284
— 1957...	122	— 1971...	302
— 1958...	129	— 1972...	323
— 1959...	138	— 1973...	345
— 1960...	148	— 1974...	368
— 1961...	157	— 1975...	393
— 1962...	168		
— 1963...	180		
— 1964...	191	Total.....	5.000

COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AU CAPITAL DE 2.400.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 10, BOULEVARD JULES-FAVRE, LYON
Registre du commerce: Lyon B 9932.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT
de l'emprunt 6 0/0 1951 de 3.500.000.000 de francs nominal représenté par 350.000 obligations de 10.000 F nominal amortissables en quinze ans.

NUMÉROS d'ordre des tirages.	DATES DES REMBOURSEMENTS	NOMBRE de titres à amortir.
1	1er février 1952.....	15.037
2	— 1953.....	15.939
3	— 1954.....	16.896
4	— 1955.....	17.909
5	— 1956.....	18.984
6	— 1957.....	20.123
7	— 1958.....	21.350
8	— 1959.....	22.610
9	— 1960.....	23.967
10	— 1961.....	25.404
11	— 1962.....	26.929
12	— 1963.....	28.545
13	— 1964.....	30.257
14	— 1965.....	32.073
15	— 1966.....	33.997
Total.....		350.000

AMOUROUX FRERES

MACHINES AGRICOLES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 75 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 80, ALLÉES JEAN-JAURÈS, A TOULOUSE
Registre du commerce: Toulouse n° 251 B.
R. P.: Haute-Garonne 84.

Obligations 4 0/0 1945 de 5.000 F.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 14 obligations sorties au sixième tirage d'amortissement du 10 avril 1951 et formant, avec 106 obligations rachetées en Bourse par la société émettrice, la totalité des 120 obligations à amortir au 15 mai 1951;

2° Des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
471	46	3.321	51	3.328	51
472	46	3.322	51	3.329	51
473	46	3.323	51	3.330	51
474	46	3.324	51	3.481	51
475	46	3.325	51	3.482	51
476	46	3.326	51	3.487	51
477	46	3.327	51	3.489	51

Les coupons des obligations de la société Amouroux frères et les obligations sorties au tirage sont payés sans frais aux guichets des banques avec lesquelles la société est en compte: Banque Courtois, Crédit lyonnais, Société marseillaise de crédit, Banque régionale d'escompte et de crédit.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 24 juin 1945.*)

Etablissements Lorientais de Conserves Alimentaires

PIERRE BEZIERS FILS

LORIENT (FRANCE)
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 59.208.000 F
SIÈGE SOCIAL: RIEC-SUR-BELON (FINISTÈRE)
R. C.: S B à Quimperlé.

Obligations 6 3/4 0/0 1949 de 5.000 F.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 83 obligations amorties au deuxième tirage d'amortissement effectué le 11 avril 1951;

2° De la série comprenant des obligations sorties au premier tirage et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
3.662 à 3.734	1950	4.040 à 4.127	1951

Les obligations sorties au tirage du 11 avril 1951 seront remboursables à partir du 15 mai 1951.

COMPAGNIE GENERALE des CHEMINS de FER VICINAUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5.260.000 F

SIÈGE SOCIAL: 75, BOULEVARD HAUSSMANN, PARIS

R. C.: Seine n° 8488.

Tirage du 30 mars 1951.

1° EMPRUNT 3 1/2 0/0 1898

Liste des 50 obligations amorties, remboursables le 15 juillet 1951 et des obligations amorties aux tirages antérieurs non présentées au remboursement.

55	(50)	506	(50)	988	(51)	1.574	(51)	2.021	(49)
90	(51)	510	(50)	991	(50)	1.575	(51)	2.056	(51)
117	(50)	520	(51)	1.032	(50)	1.601	(50)	2.051	(51)
123	(50)	527	(50)	1.033	(51)	1.615	(50)	2.089	(49)
135	(50)	598	(49)	1.060	(50)	1.626	(49)	2.104	(51)
163	(48)	615	(50)	1.152	(51)	1.641	(46)	2.142	(48)
198	(50)	619	(49)	1.155	(50)	1.661	(46)	2.143	(49)
217	(51)	630	(50)	1.162	(51)	1.664	(51)	2.161	(44)
228	(50)	636	(51)	1.197	(51)	1.716	(50)	2.163	(49)
255	(51)	672	(44)	1.211	(51)	1.774	(49)	2.167	(48)
270	(51)	679	(51)	1.247	(50)	1.778	(51)	2.169	(50)
278	(48)	683	(44)	1.257	(51)	1.796	(49)	2.172	(49)
281	(50)	692	(49)	1.282	(50)	1.828	(51)	2.177	(50)
297	(51)	697	(50)	1.321	(51)	1.845	(51)	2.192	(50)
302	(48)	708	(49)	1.354	(51)	1.848	(49)	2.204	(51)
307	(50)	723	(51)	1.375	(50)	1.852	(49)	2.205	(48)
320	(51)	726	(51)	1.393	(46)	1.853	(47)	2.216	(50)
327	(51)	727	(50)	1.394	(51)	1.863	(50)	2.225	(51)
364	(49)	747	(49)	1.405	(49)	1.878	(51)	2.227	(48)
374	(47)	765	(49)	1.413	(51)	1.904	(51)	2.238	(48)
400	(51)	777	(50)	1.424	(51)	1.912	(47)	2.327	(49)
411	(51)	793	(51)	1.425	(47)	1.916	(49)	2.347	(51)
443	(47)	800	(47)	1.439	(49)	1.917	(49)	2.348	(51)
461	(50)	844	(49)	1.509	(44)	1.928	(45)	2.384	(41)
465	(48)	902	(51)	1.533	(51)	1.947	(48)	2.388	(49)
480	(50)	918	(51)	1.556	(51)	1.959	(41)	2.392	(50)
486	(49)	943	(51)	1.568	(51)	2.010	(48)	2.398	(50)
495	(50)	985	(50)	1.570	(51)	2.020	(50)	2.527	(51)

2° EMPRUNT 4 0/0 1904

Liste des 57 obligations amorties, remboursables le 1er juillet 1951 et des obligations amorties aux tirages antérieurs, non présentées au remboursement.

5	(51)	779	(50)	1.569	(50)	2.132	(50)	2.864	(50)
20	(49)	826	(51)	1.576	(51)	2.162	(51)	2.868	(51)
26	(49)	834	(45)	1.582	(50)	2.206	(51)	2.891	(51)
68	(50)	866	(51)	1.603	(48)	2.256	(50)	2.901	(51)
70	(51)	869	(51)	1.604	(49)	2.273	(51)	2.919	(51)
135	(50)	903	(50)	1.613	(50)	2.277	(51)	2.936	(49)
136	(48)	918	(43)	1.614	(31)	2.292	(50)	2.941	(51)
184	(49)	948	(50)	1.616	(45)	2.310	(51)	2.961	(50)
193	(49)	966	(50)	1.620	(50)	2.314	(51)	2.968	(50)
201	(51)	973	(50)	1.638	(28)	2.324	(51)	2.974	(50)
214	(51)	1.026	(50)	1.661	(51)	2.358	(50)	3.003	(49)
239	(48)	1.056	(50)	1.683	(49)	2.383	(51)	3.004	(49)
254	(49)	1.061	(49)	1.695	(48)	2.396	(51)	3.007	(48)
256	(49)	1.066	(48)	1.697	(46)	2.450	(51)	3.017	(49)
295	(41)	1.091	(50)	1.707	(50)	2.455	(44)	3.031	(48)
318	(51)	1.109	(51)	1.727	(44)	2.470	(50)	3.050	(51)
327	(51)	1.170	(51)	1.761	(50)	2.481	(50)	3.080	(51)
337	(50)	1.181	(51)	1.802	(50)	2.482	(49)	3.091	(51)
338	(44)	1.183	(46)	1.821	(51)	2.495	(46)	3.093	(50)
340	(50)	1.206	(44)	1.826	(51)	2.523	(50)	3.113	(51)
352	(51)	1.218	(49)	1.848	(50)	2.524	(44)	3.124	(51)
360	(50)	1.241	(49)	1.856	(49)	2.595	(50)	3.131	(51)
375	(48)	1.284	(51)	1.873	(50)	2.600	(48)	3.160	(50)
385	(49)	1.286	(51)	1.882	(50)	2.608	(49)	3.167	(47)
395	(46)	1.308	(49)	1.903	(50)	2.649	(51)	3.183	(51)
460	(51)	1.309	(47)	1.904	(51)	2.656	(51)	3.207	(49)
464	(51)	1.387	(45)	1.905	(50)	2.674	(49)	3.210	(48)
472	(50)	1.407	(50)	1.931	(45)	2.697	(49)	3.218	(49)
556	(46)	1.412	(49)	1.969op	(37)	2.700	(51)	3.253	(44)
601	(49)	1.433	(46)	1.982	(50)	2.730	(49)	3.261	(50)
618	(51)	1.445	(51)	2.039	(51)	2.732	(51)	3.262	(48)
700	(44)	1.484	(48)	2.059	(51)	2.747	(51)	3.263	(50)
711	(48)	1.556	(51)	2.090	(51)	2.809	(50)	3.371	(50)
724	(51)	1.558	(43)	2.120	(49)	2.824	(51)	3.394	(48)

3° EMPRUNT 4 0/0 1910

Liste des 36 obligations amorties, remboursables le 1er juillet 1951 et des obligations amorties aux tirages antérieurs non présentées au remboursement.

3.406	(46)	3.537	(51)	3.641	(51)	3.707	(45)	3.797	(49)
3.427	(51)	3.578	(49)	3.646	(51)	3.742	(51)	3.813	(51)
3.450	(51)	3.584	(44)	3.648	(51)	3.762	(50)	3.823	(51)
3.508	(49)	3.587	(49)	3.667	(50)	3.766	(49)	3.825	(49)
3.517	(51)	3.590	(49)	3.678	(49)	3.795	(49)	3.840	(47)
3.858	(50)	4.187	(50)	4.535	(49)	4.794	(43)	5.218	(51)
3.868	(48)	4.202	(50)	4.551	(47)	4.832	(51)	5.251	(50)
3.873	(49)	4.230	(51)	4.560	(50)	4.844	(50)	5.255	(47)
3.885	(51)	4.257	(50)	4.588	(43)	4.848	(51)	5.256	(49)
3.891	(51)	4.305	(49)	4.599	(51)	4.862	(51)	5.270	(49)
3.904	(51)	4.330	(50)	4.605	(49)	4.868	(49)	5.297	(49)
3.930	(28)	4.352	(50)	4.609	(41)	4.896	(42)	5.299	(51)
3.964	(50)	4.372	(51)	4.613	(51)	4.991	(50)	5.352	(51)
3.978	(47)	4.376	(51)	4.624	(48)	5.031	(50)	5.359	(51)
4.056	(51)	4.379	(50)	4.646	(49)	5.045	(47)	5.370	(50)
4.080	(51)	4.383	(48)	4.700	(49)	5.053	(46)	5.373	(48)
4.081	(50)	4.399	(51)	4.720	(45)	5.054	(51)	5.452	(49)
4.106	(50)	4.411	(50)	4.727	(50)	5.088	(49)	5.458	(49)
4.121	(50)	4.423	(48)	4.759	(50)	5.095 op.	(42)	5.484	(51)
4.137	(51)	4.445	(50)	4.743 op.	(45)	5.148	(51)	5.491	(46)
4.166	(50)	4.449	(50)	4.747	(47)	5.160	(49)	5.517	(51)
4.175	(42)	4.465	(51)	4.718	(33)	5.185	(49)	5.541	(51)
4.184	(45)	4.481	(51)	4.752	(48)	5.224	(50)	5.586	(45)

LES NEGOCIANTS NEGOBEUREUF

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 61.560.000 F

SIÈGE SOCIAL: 7, RUE DE LA POTERIE, PARIS (1er)

R. C.: Seine n° 79210.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 155 obligations 4 0/0 1943 dont le huitième amortissement est prévu pour le 1er mai 1951.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en avril 1951.

Liste de rappel des séries comprenant des obligations 4 0/0 1943 sorties aux précédents tirages et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
1.456 à 1.460	1945	1.586 à 1.590	1944	1.796 à 1.800	1944

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 1.000 F 5 1/2 0/0 1939

DE LA

Société anonyme du gaz et de l'électricité (éclairage et chauffage) de Nice.

Les porteurs d'obligations 5 1/2 0/0 de 1.000 F (émission 1939) de la Société du gaz et de l'électricité (éclairage et chauffage) de Nice, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 15 juin 1951. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
88.056 à 059	47	91.384 et 385	45	96.950 à 954	46
88.529 à 531	46	91.390 et 391	45	97.257 à 260	48
88.532 et 533	47	91.721 et 722	47	97.361 et 362	47
88.641 à 660	47	92.661 et 662	45	97.364 à 380	47
88.944 à 947	46	93.229 et 235	46	97.684 à 693	46
89.097 à 100	46	93.239 et 240	46	98.030	48
89.325 à 332	45	93.741 à 760	47	98.221 à 225	45
89.335 à 340	46	93.866	45	98.381 à 387	45
90.181 et 182	45	95.610 à 620	45	98.521 à 523	47
90.357 à 359	47	95.694 à 700	48	98.589	48
90.387 et 388	45	95.859 et 860	47	98.987	47
90.396 à 399	45	96.036 à 038	46	99.344 à 348	48
90.845	45	96.301 à 320	46	99.357 et 358	48
90.855	45	96.329	48	99.527 et 528	47
91.041 à 060	46	96.376 à 380	46	99.537 à 540	47
91.276 à 280	46	96.562 à 572	44	99.755 à 759	48
91.342 à 346	46	96.597 à 600	44		
91.360	46	96.901 à 920	48		

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 1.000 F 4 1/2 0/0 1931

DE LA

Société havraise d'énergie électrique.

Les porteurs d'obligations 4 1/2 0/0 de 1.000 F (émission 1931) de la Société havraise d'énergie électrique, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er mai 1951. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

NUMÉROS DES TITRES	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS DES TITRES	ANNÉES de remboursement.
756 et 757	44	7.721	46
2.218 à 2.220	45	8.365 à 8.370	44
2.221 à 2.227	41	10.261 à 10.268	47
3.196	47	10.474	47
3.466 et 3.467	47	10.476 à 10.479	47
3.470	47	10.541 à 10.543	47
3.793	47	10.661 et 10.662	46
3.795 et 3.796	47	10.819	45
4.792 à 4.800	44	11.401 et 11.402	46
4.821	47	11.625	45
5.228 à 5.230	44	12.414	46
5.652	46	13.3[illegible]0	47
5.917 à 5.920	47	13.819	43
7.487	47	14.390	43

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Fort, directeur du foyer d'enfants du Rayon de Soleil, reconnu d'utilité publique, dont le siège est à Cannes-la Bocca, avenue Amiral-Wemyss, représentant légal de la mineure ci-après nommée, et M. Jean Mulbacher et Mme Suzanne Jacob, son épouse, hôtelière, demeurant ensemble à Pont-du-Loup, commune de Bar-sur-Loup, ayant la garde légitime dans leur famille depuis plus de cinq ans de la mineure ci-après nommée, déposent une requête auprès du garde des sceaux pour la mineure Elisabeth-Claudine Joannès, née à Besançon le 18 février 1945, à l'effet de substituer à son nom patronymique Joannès celui de Mulbacher.

M. Paul Radziewsky, remisier d'agent de change, demeurant à Paris, 20, rue Laffitte, né à Paris le 9 septembre 1915, tant en son nom personnel qu'au nom de son fils mineur Jean-Claude-Charles, né le 5 août 1941 à Lyon, sollicite du garde des sceaux l'autorisation de substituer à leur nom patronymique celui de Rollin ou subsidiairement celui de Rolin, afin de s'appeler légalement à l'avenir Rollin ou Rolin, au lieu de Radziewsky.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

8 mars 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Lavalette-Sports** transfère son siège social du 84, rue du Mont-Cenis, au 39, boulevard Ney, Paris.

9 mars 1951. Déclaration à la préfecture de police. L'Institut des hautes études américaines change son titre, qui devient **Centre des hautes études américaines,** et transfère son siège social du 20, rue Bayard, au 179, boulevard Saint-Germain, Paris.

17 mars 1951. Déclaration à la préfecture de police. La **Jeunesse sportive asnièroise** modifie ses statuts et transfère son siège social du 13, rue Diderot, Asnières, au 6, rue de la Concorde, Asnières.

21 mars 1951. Déclaration à la préfecture de Digne. **Association des anciennes élèves du centre ménager rural du Bourg.** But: établir un lien d'amitié entre les élèves; montrer l'utilité de l'enseignement ménager rural et répandre son action bienfaisante dans les campagnes. Siège social: centre ménager du Bourg, quartier du Bourg, Digne.

21 mars 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Groupe artistique des cheminots de Longuyon.** But: propagation et perfectionnement des arts, théâtre et musique. Siège social: rue Augistron (gare de Longuyon), Longuyon.

22 mars 1951. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Association d'éducation populaire de l'école de la Salle,** Lons-le-Saunier. But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'école. Siège social: chez le directeur de l'école, rue Fontaine-de-Rome, Lons-le-Saunier.

22 mars 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Les Amis de la Pédale crespinoise.** But: venir en aide aux jeunes coureurs crespinois. Siège social: rue Entre-deux-Bois, Crespin.

22 mars 1951. Déclaration à la préfecture du Gers. **Amicale laïque des anciens et anciennes élèves des écoles publiques de Seissan.** But: créer et entretenir une bibliothèque populaire; aider les élèves dans l'organisation de leurs fêtes; organiser des voyages d'études et d'excursions; resserrer les liens de solidarité entre élèves et anciens élèves. Siège social: école de garçons, Seissan.

23 mars 1951. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. **Les Loisirs familiaux.** But: promouvoir, soutenir et favoriser les œuvres d'éducation populaire. Siège social: rue de la Renardière, Vigneux-Hocquet.

26 mars 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Association des parents des élèves du centre d'apprentissage Marguerite-de-Provence.** But: défendre les intérêts du centre d'apprentissage Marguerite-de-Provence. Siège social: 26, rue Maréchal-Joffre, Aix-en-Provence.

27 mars 1951. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Boulomanes des Deux-Moulins.** But: société pour l'extension du sport boules et loisirs. Siège social: brasserie Terminus, aux Deux-Moulins, commune de Saint-Eugène.

27 mars 1951. Déclaration à la préfecture d'Alès. **Etoile sportive molièroise.** But: sport complet. Siège social: café des Mineurs, Molières-sur-Cèze.

27 mars 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix. **Société de tir d'Aix-en-Provence.** But: pratique du tir, tant au point de vue sportif que pour la préparation; développement du sport du tir et organisation de concours de tir. Siège social: chez M. Max Noël, 40, cours Mirabeau, Aix-en-Provence.

27 mars 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. **Le Patriote.** But: préparation militaire. Siège social: mairie de Saint-Julien-le-Faucon.

27 mars 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Fédération des locataires commerçants et artisans de la banlieue de Paris.** But: défense juridique et judiciaire de tous ses adhérents contre les exigences de leurs propriétaires, gérants et auxiliaires. Siège social: 18, rue Jean-Jaurès, Maisons-Alfort.

27 mars 1951. Déclaration à la préfecture de police. L'Eglise du royaume de Dieu, œuvre philanthropique des Amis de l'Homme, le Tabernacle de Dieu, change son titre et devient **Les Amis de l'Homme, Eglise du royaume de Dieu, le Tabernacle de Dieu.** Siège social: 102, rue Amelot, Paris.

28 mars 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Batna. **Union sportive de Mac-Mahon.** But: développer l'esprit d'union et de camaraderie par la pratique des sports. Siège social: chez le président, M. Mangeant (Roger), secrétaire des services civils, Mac-Mahon.

29 mars 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Club des amateurs cinéastes béglais.** But: faciliter l'étude et la pratique de la photo et du cinéma amateur; organiser des séances récréatives au profit d'œuvres de bienfaisance. Siège social: 52, rue Dupuch, Bègles.

29 mars 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Œuvre haut-savoyarde d'hébergement d'enfants.** But: aide éducative, matérielle et morale des enfants et adolescents des deux sexes qui ont besoin de grand air, au moyen de leur placement en colonies de vacances, centres d'enfants et tous autres lieux. Siège social: 9, chemin de la Liberté, Cran-Gevrier.

29 mars 1951. Déclaration à la préfecture de Troyes. **Comité des fêtes du Stand-des-Marots.** But: organisation de fêtes pour venir en aide aux vieillards et aux enfants. Siège social: 10, rue Mirabeau, la Chapelle-Saint-Luc.

29 mars 1951. Déclaration à la préfecture de la Manche, Coutances. **Syndicat d'initiative de Lessay et de sa région.** But: rechercher et réaliser les mesures qui peuvent tendre à accroître, d'une manière générale, la prospérité de la ville et de la région. Siège social: hôtel de ville de Lessay.

29 mars 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Yssingeaux. **La Montagnarde de Raucoules.** But: destruction des nuisibles, répression du braconnage, repeuplement des terrains de chasse, protection des récoltes. Siège social: mairie de Raucoules.

29 mars 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. Société colombophile **La Vitesse.** But: amélioration de la race du pigeon voyageur. Siège social: café de Paris, rue du Gaz, Coulogne.

29 mars 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Vers la vie.** But: organiser et faire fonctionner, dans l'esprit des méthodes actives, une ou plusieurs maisons destinées à l'accueil et à l'éducation d'enfants et d'adolescents justiciables d'un séjour en institut médico-pédagogique; organiser et faire fonctionner des colonies ou camps de vacances pour enfants et adolescents. Siège social: chez M. Ferrand, 4, rue du Docteur-Clemenceau, Paris.

30 mars 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Ecole d'arts de Tain-Tournon.** But: développer les prédispositions artistiques de ses adhérents. Siège social: chez M. Jean Vielledent, place Saint-Julien, Tournon.

30 mars 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Langon. **Cantine scolaire.** But: servir aux écoliers un repas chaud à midi les jours de classe. Siège social: école, Saint-Ferme.

30 mars 1951. Déclaration à la préfecture de Belfort **Mouvement laïque des auberges de jeunesse.** But: créer et gérer des auberges de jeunesse. Siège social: 36, faubourg de Lyon, Belfort.

30 mars 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association familiale de Belleroche.** But: éducation populaire de toute nature et toutes initiatives au service des intérêts des adhérents et de leur famille. Siège social: chez le président, M. L. Breleau, Belleroche.

31 mars 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoire. **La Boule combelloise.** But: développer le goût et la pratique du jeu de boules. Siège social: café Sancho, la Combelle.

31 mars 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Foyer rural de Saint-Martin-l'Hortier.** But: organiser les activités éducatives, artistiques, techniques et sportives et les loisirs de la collectivité rurale. Siège social: salle des fêtes, Saint-Martin-l'Hortier.

1er avril 1951. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Société hippique du canton de Château-la-Vallière.** But: s'intéresser à toutes les questions intéressant le cheval; former des cavaliers; organiser des manifestations sportives hippiques. Siège social: mairie de Château-la-Vallière.

2 avril 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. **Renaissance du quartier de la Louvière.** But: organiser une ou plusieurs fêtes et bals chaque année. Siège social: café Ledieu, 2, rue Pasteur, Busigny.

2 avril 1951. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Association d'assistance et d'entr'aide des établissements Froment et Cie.** But: fournir aux membres et aux anciens membres du personnel des établissements Froment et Cie les secours moraux ou matériels dont ces personnes pourraient avoir besoin. Siège social: au domicile du président, Mme Pierre Bertrand, Jeanménil.

2 avril 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Cyclo-Club plancoetin.** But: pratique du sport cycliste. Siège social: mairie de Plancoët.

3 avril 1951. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. **L'Union départementale des associations familiales de la Nièvre** transfère son siège social du 15, rue Pasteur, au 4, avenue de la Gare, Nevers.

3 avril 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Sou des écoles laïques de Vandeins.** But: défense de l'école laïque. Siège social: école de garçons de Vandeins.

3 avril 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Société de chasse des propriétaires et chasseurs de Thil réunis.** But: repeuplement et conservation du gibier, destruction des nuisibles, répression du braconnage. Siège social: café Gallice, Thil.

3 avril 1951. Déclaration à la préfecture de Pau. **Conseil protestant de la jeunesse de Béarn-Bigorre.** But: organiser et développer un camping dans la forêt communale de Seignosse. Siège social: presbytère protestant, route de Pau, Orthez.

3 avril 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association française des amis de la liberté.** But: défendre, en France et dans l'Union française, la liberté de la culture en tant qu'un des éléments essentiels des libertés de l'homme et promouvoir l'idée qu'une véritable culture intellectuelle n'est possible que dans une société qui respecte les libertés fondamentales de l'homme définies par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Siège social: 41, avenue Montaigne, Paris.

4 avril 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. **Amicale des malades du sanatorium de Guébriant.** But: resserrer les liens d'amitié entre les malades en traitement; représenter les malades devant la direction de l'établissement et les différentes autorités administratives et médicales extérieures dont dépend le sanatorium; promouvoir, organiser, contrôler et subventionner les différentes initiatives et activités relatives aux loisirs et distractions des malades. Siège social: sanatorium de Guébriant.

4 avril 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Chinon. **Ping-Pong-Club de Savigny-en-Véron.** But: pratique du ping-pong. Siège social: café de l'Union, Savigny-en-Véron.

4 avril 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Club des journalistes de Cannes.** But: solidarité et entr'aide des journalistes pour l'accomplissement de leur devoir professionnel. Siège social: hôtel Carlton, boulevard de la Croisette, Cannes.

4 avril 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Condom. **Foyer rural de Saint-Martin-de-Goyne.** But: société à caractère récréatif et éducatif. Siège social: mairie de Saint-Martin-de-Goyne.

5 avril 1951. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **Union départementale des œuvres privées sanitaires et sociales du département des Deux-Sèvres.** But: coordonner, renseigner, aider moralement et matériellement les œuvres privées sanitaires et sociales du département des Deux-Sèvres. Siège social: 56, rue de la Gare, Niort.

5 avril 1951. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Comité interprofessionnel du logement de l'agglomération et du canton d'Aix-les-Bains.** But: lutter contre la crise du logement par tous moyens appropriés et, notamment, par la construction de logements neufs, la réfection de logements malsains et insalubres. Siège social: hôtel de ville d'Aix-les-Bains.

5 avril 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Association sportive serignanaise.** But: gymnastique, éducation physique, sport en plein air. Siège social: école Paul-Bert, Sérignan.

5 avril 1951. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Association des chasseurs des Grands-Bois.** But: mise en commun des droits de chasse. Siège social: chez le président, M. Chapel (René), les Grands-Bois, les Châtelliers-Notre-Dame.

5 avril 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Comité des fêtes et de bienfaisance Gustave-Carde-Queyries.** But: aide morale et matérielle aux vieillards et organisation de séances récréatives pour les enfants. Siège social: 46, quai de Queyries, Bordeaux.

5 avril 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association parisienne des anciens cols bleus.** But: resserrer entre ses membres les liens d'amitié et de camaraderie qui les unissaient dans la marine; pratiquer parmi ses membres l'entr'aide sous toutes ses formes. Siège social: 116, rue Raymond-Losserand, Paris.

6 avril 1951. Déclaration à la préfecture de Constantine. **El Hayat El Islamia.** But: enseigner aux gens, au moyen de leçons et de conférences publiques, le Coran et les règles de morale et diffuser la langue arabe par les méthodes susvisées. Siège social: 12, rue Henri-Namia, Constantine.

6 avril 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Association des parents d'élèves du collège technique de Maubeuge.** But: permettre aux parents des élèves de rechercher et de discuter en commun les améliorations dans l'intérêt général des enfants des adhérents. Siège social: collège technique, porte de Mons, Maubeuge.

6 avril 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Union interprofessionnelle des petites et moyennes entreprises du 17e arrondissement.** But: grouper les petites et moyennes entreprises de l'arrondissement; étudier et défendre leurs intérêts interprofessionnels. Siège social: 20, rue Fortuny, Paris.

7 avril 1951. Déclaration à la préfecture de Beauvais. **Comité des fêtes de Tille.** But: réaliser les mesures propres à développer la prospérité de Tille. Siège social: salle des fêtes de Tille.

7 avril 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. **Association départementale des anciens déportés, internés et familles de disparus de la Haute-Loire.** But: resserrer les liens de fraternité; assurer l'aide morale et matérielle; défendre les intérêts de ses membres; travailler pour la paix, en accord avec les associations d'anciens combattants. Siège social: Maison des anciens combattants, rue Auguste-Aymard, le Puy.

7 avril 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Association départementale du Mouvement familial rural.** But: étude et défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: 12, rue Notre-Dame, Meaux.

9 avril 1951. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Union colombophile de Tours.** But: pratique du sport colombophile et amélioration de la race du pigeon voyageur. Siège social: café Messageries, 16, rue Edouard-Vaillant, Tours.

9 avril 1951. Déclaration à la préfecture de la Charente-Maritime. **Amicale des sapeurs-pompiers de l'arrondissement de la Rochelle.** But: entr'aide. Siège social: caserne des sapeurs-pompiers, place Cacaud, la Rochelle.

9 avril 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pamiers. **Association d'éducation populaire de Montaut.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'école libre de Montaut. Siège social: presbytère de Montaut.

9 avril 1951. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Société amicale des sapeurs-pompiers d'Ande.** But: entr'aide et camaraderie. Siège social: mairie d'Andé.

9 avril 1951. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Jeunesse et Santé.** But: gérer un ou plusieurs établissements pour assurer aux jeunes filles sortant des sanatoria: le repos et les soins qu'exige la postcure sanatoriale et la stabilisation de leur santé; un complément d'instruction et de culture générale; un entraînement progressif à l'apprentissage en vue de leur adaptation à la vie de travail. Siège social: chez M. Perraud, 13, rue du 11-Novembre, Clermont-Ferrand.

9 avril 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pithiviers. **L'Union départementale des sociétés de tir du Loiret.** But: aider au développement du tir scolaire, du tir sportif et du tir de préparation militaire et coordonner sur le plan départemental l'activité des sociétés de tir. Siège social: chez le président, Pithiviers-le-Vieil.

9 avril 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Cercle laïque universitaire.** But: pratique des sports en général et activités culturelles. Siège social: 8, rue de Sillery, Reims.

9 avril 1951. Déclaration à la préfecture de police. Le Groupement de prévoyance des personnels du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes change son titre, qui devient **Groupement de prévoyance des personnels des services des affaires allemandes et autrichiennes,** et modifie ses statuts. Siège social: 78, rue de Lille, Paris.

10 avril 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Les Compagnons passants charpentiers du devoir bons drilles du Tour de France.** But: perfectionnement professionnel, culturel et moral des jeunes ouvriers désirant se perfectionner dans leur métier; aide matérielle en créant dans les diverses villes de France des sièges de compagnons. Siège social: 9, rue Nérard, Lyon.

10 avril 1951. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Le Cercle libre penseur Joseph-Turmel de Rennes.** But: œuvre philosophique et entr'aide. Siège social: chez M. Droinneau (Victor), 18, boulevard Beaumont, Rennes.

10 avril 1951. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Union commerciale et artisanale de Cormery.** But: étudier et mettre en œuvre tous les moyens propres à assurer ou à accroître la propriété générale de la localité. Siège social: mairie de Cormery.

10 avril 1951. Déclaration à la préfecture du Calvados. **Société des amateurs de France.** But: permettre aux amateurs de disputer des épreuves publiques régies par la Société du cheval français. Siège social: mairie d'Argences.

10 avril 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Société nantaise des amis des oiseaux et Club du canari frisé hollandais.** But: grouper les éleveurs de France. Siège social: café Flesselles, 3, allée Flesselles, Nantes.

10 avril 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. **Réveil castelnovien.** But: pratique de la musique et, spécialement, tambours et clairons. Siège social: chez M. Andrieux, rue de Pelins, Châteauneuf.

10 avril 1951. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Association des externes des hôpitaux de Clermont-Ferrand.** But: défense des intérêts corporatifs et professionnels de tous les externes des hôpitaux de Clermont-Ferrand ainsi qu'entr'aide de tous ses adhérents. Siège social: salle de garde, Hôtel-Dieu, Clermont-Ferrand.

10 avril 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Fédération Cœurs vaillants-Ames vaillantes du Forez.** But: éducation populaire de ses membres par moyens divers. Siège social: 4, rue Mi-Carême, Saint-Etienne.

10 avril 1951. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. Le Football-Club de Caucade change son titre et devient **Football-Club de Caucade Saint-Augustin.** But: omnisports. Siège social: 61, avenue de Caucade, Nice.

10 avril 1951. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Ciné-Club d'Air-de-France.** But: concourir à l'expansion de la culture cinématographique par l'organisation de projections et de conférences. Siège social: mairie annexe de Dely-Ibrahim, Air-de-France.

10 avril 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Espérance d'Olonne.** But: pratique des exercices physiques et du football en particulier; création de liens d'amitié entre les membres. Siège social: salle du patronage, Olonne-sur-Mer.

11 avril 1951. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Pétanque Henri-IV.** But: pratique du jeu de pétanque; créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de solidarité. Siège social: café Romatet, boulevard Henri-IV, Tarbes.

11 avril 1951. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Sans-Peur du folklore.** But: pratique du jeu de pétanque; créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de solidarité. Siège social: 1, place Parmentier, Tarbes.

11 avril 1951. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Pétanque Saint-Antoine.** But: pratique du jeu de pétanque; créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de solidarité. Siège social: bar Saint-Antoine, boulevard de l'A. T. S., Tarbes.

11 avril 1951. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Les Casseurs.** But: pratique du jeu de pétanque; créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de solidarité. Siège social: café Garcia, place Marcadieu, Tarbes.

11 avril 1951. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Les Vedettes.** But: pratique du jeu de pétanque; créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de solidarité. Siège social: café des Glaciers, 6 *bis*, rue Victor-Hugo, Tarbes.

11 avril 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association des Castors de Marseille.** But: construction de maisons. Siège social: 88, route Nationale, Saint-Louis, Marseille.

11 avril 1951. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Société communale de chasse de Ruaux.** But: répression du braconnage, conservation et protection du gibier, constitution d'une réserve de chasse et destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie de Ruaux.

11 avril 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Association locale des aides familiales rurales de Saint-Hilaire-du-Harcouët.** But: aider matériellement et moralement la mère de famille au foyer en lui procurant le concours de l'aide familiale et pourvoir aux besoins matériels et moraux de l'aide familiale qui se consacre au service des familles. Siège social: 4, rue de Bretagne, Saint-Hilaire-du-Harcouët.

11 avril 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Claude. **Association d'éducation populaire de Saint-Claude.** But: fonctionnement des écoles libres de Saint-Claude. Siège social: maîtrise de la Cathédrale, 34, rue de la Poyat, Saint-Claude.

12 avril 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Amicale des sapeurs-pompiers de Lent.** But: venir en aide aux sapeurs-pompiers. Siège social: mairie de Lent.

12 avril 1951. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Association amicale des officiers de réserve et retraités des Pyrénées-Orientales.** But: prendre l'initiative de toutes œuvres ou mesures utiles, tant dans l'intérêt général de l'armée que dans l'intérêt particulier de ses membres. Siège social: cercle militaire, Perpignan.

12 avril 1951. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Damier-Club de Montpellier.** But: pratique du jeu de dames. Siège social: bar Henri, 2, place François-Jaumes, Montpellier.

12 avril 1951. Déclaration à la préfecture de Blois. **Association sportive de Méhers.** But: organiser et favoriser la pratique des sports, en particulier basket-ball, cross, athlétisme. Siège social: mairie de Méhers.

12 avril 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Club équestre Bonnaire.** But: pratique des sports hippiques; camaraderie. Siège social: 129, boulevard Masséna, Paris.

13 avril 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association d'aide à l'école libre de métiers.** But: développement de l'école. Siège social: 24, rue des Bons-Enfants, Marseille.

13 avril 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Les Pétanqueurs de Saint-Nazaire,** Béziers. But: développer le sport bouliste. Siège social: café du Palais, place de la Révolution, Béziers.

13 avril 1951. Déclaration à la préfecture de la Charente-Maritime. **Association de lutte contre le cancer.** But: participer par tous les moyens à la lutte contre le cancer. Siège social: hôpital civil, la Rochelle.

14 avril 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. **Réunion obstétricale de Lille.** But: communications et discussions scientifiques sur les problèmes de la gynécologie et de la maternité. Siège social: 3, place de la République, Lille.

14 avril 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. **Comité départemental du Loiret des clubs de loisirs Léo-Lagrange.** But: organiser les loisirs des jeunes. Siège social: théâtre municipal de Montargis.

14 avril 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Société du concours hippique de Bourg-en-Bresse.** But: encouragement de l'élevage du cheval de selle. Siège social: 8, place de l'Hôtel-de-Ville, Bourg.

16 avril 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Racing-Club de Vichy boxe.** But: pratique de la boxe et culture physique. Siège social: Au Bec Fin, 71, boulevard Gambetta, Vichy.

16 avril 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Amicale boules de la Croix-des-Places.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: 119, Croix-des-Places, Limoges.

16 avril 1951. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Cercle nautique carnonnais.** But: sport nautique (voile et moteur). Siège social: café Clair-de-Lune, Carnon-Plage.

16 avril 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. **Cantine scolaire de Criteuil.** But: fournir aux écoliers un repas complet à midi, chaque jour. Siège social: mairie de Criteuil.

16 avril 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Association familiale C. G. T. des travailleurs de Saint-Yorre et environs.** But: défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs. Siège social: rue de la Liberté, Saint-Yorre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 mars 1951 : page 2800, 1re colonne, 17e annonce, au lieu de: « Association amicale des agents contractuels du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre », lire: « **Association amicale des agents contractuels des services extérieurs du ministère des anciens combattants et des victimes de guerre** ».

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.